

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 5 août 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sont présents :    Madame Sonia Larrivée            Mairesse  
                          Madame Mélissa Lord            Conseillère, siège no 1  
                          Monsieur Gilles Pelletier        Conseiller, siège no 2  
                          Monsieur Patrick Beaulieu        Conseiller, siège no 3  
                          Monsieur Frédéric Beaulieu      Conseiller, siège no 5

**Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.**

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **08-19-8851 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

## **3. ADMINISTRATION**

- 3.1 REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO # 298 AU MONTANT DE 57 700 \$, RELATIF AU BASSINS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (IBF-0018)
- 3.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE 34
- 3.3 MOT DE REMERCIEMENT À NOTRE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE QUI QUITTE SON EMPLOI APRÈS 35 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ
- 3.4 ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
- 3.5 INSTALLATION DE LA TÉLÉPHONIE IP POUR L'ENSEMBLE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX
- 3.6 PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS L'INSTALLATION DE BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN CIRCUIT DE BICYCLETTES BMX
- 3.7 RENOUELEMENT DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DU FEUILLET PAROISSIAL
- 3.8 DEMANDE DE PERMISSION POUR PONT PAYANT
- 3.9 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LA RÉSIDENCE A. PARENT INC.

3.10 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA TABLE D'HARMONISATION DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

3.11 AVIS GÉNÉRAL À LA POPULATION

#### **4 TRÉSORERIE**

4.2 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.2.1 *Liste des dépenses incompressibles payées en juin 2019 (annexe 1)*

4.2.2 *Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)*

4.2.3 *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 3)*

#### **5 PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CORRESPONDANCES**

#### **6 VOIRIE MUNICIPALE**

6.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2019-2023

6.2 VENTE DE LA VIEILLE PERCEUSE À COLONNE DU GARAGE MUNICIPAL

#### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO # 10 À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34

7.2 PAIEMENT DE FACTURES POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34

#### **8. URBANISME**

8.1 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE DU RÉSIDENT DU 60, RUE DU CENTENAIRE

#### **9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET ET FILS INC. POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU AU CENTRE DES LOISIRS

9.2 PAIEMENT DE LA FACTURE À PHILIPPE LAFRENIÈRE POUR UNE CONSULTATION RELATIF AU PROJET POTENTIEL DU CIRCUIT DE BICYCLETTES BMX

#### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **11. VARIA**

11.1 AUTORISATION DES PERSONNES MANDATÉES POUR SIGNER LES DOCUMENTS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO # 392 : PROJET NOUVELLE CASERNE 34

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **08-19-8852 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord et de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juillet 2019 et celui de la séance extraordinaire du 15 juillet 2019.

Adoptée

#### **3. ADMINISTRATION**

##### **3.1 REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO # 298 AU MONTANT DE 57 700 \$, RELATIF AU BASSINS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (IBF-0018)**

##### **08-19-8853 :**

Considérant que le prêt numéro IBF-0018 à la Caisse populaire Desjardins du Portage concernant le règlement numéro # 298, relatif au Bassins d'assainissement des eaux usées sera à renouveler le 09 septembre 2019;

Considérant que le solde à refinancer au 09 septembre 2019 sera au montant de 57 700 \$;

Considérant que lorsqu'un refinancement est inférieur à 100 000 \$, nous devons transiger directement avec notre institution financière ou nous pouvons décider de rembourser en entier le montant à refinancer;

Considérant que si le conseil décide de rembourser en entier le montant à refinancer, il est obligatoire d'adopter une résolution à cet effet et aviser le ministère des Finances en conséquence;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à rembourser en entier le montant à refinancer le 09 septembre prochain représentant un montant de 57 700\$.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sonia Larrivée, mairesse, et monsieur Denis Ouellet, directeur général, à signer tous les documents pour la fermeture de ce prêt à l'institution financière si nécessaire.

Adoptée

##### **3.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE 34**

##### **08-19-8854 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sonia

L'arrivée, mairesse et monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH) dans le cadre du Programme de subventions (RECIM) concernant la construction de la nouvelle Caserne 34.

Il est entendu que 65% du coût du projet est remboursé par le ministère, jusqu'à concurrence du coût maximal admissible de 3 708 200 \$, selon l'Annexe A du présent protocole d'entente.

Adoptée

**3.3 MOT DE REMERCIEMENT À NOTRE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE QUI QUITTE SON EMPLOI APRÈS 35 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

**08-19-8855 :**

Il est proposé par madame Mélissa Lord, messieurs Frédéric Beaulieu et Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de souligner et de remercier chaleureusement madame Chantal Marquis pour ses 35 ans de carrière au service de la Municipalité et de ses citoyens. Un travail remarquable a été réalisé par madame Marquis et mérite d'être applaudi.

Adoptée

**3.4 ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

**08-19-8856 :**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Marie-Josée Corbin en remplacement de madame Chantal Marquis. Madame Corbin accepte d'occuper ces fonctions temporairement jusqu'à la fin du concours et du choix du ou de la candidate, attendu que madame Corbin fera partie du concours.

Par ailleurs, en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, madame Marie-Josée Corbin, secrétaire administrative, est autorisée, comme deuxième signataire, à signer différents chèques de l'administration générale.

Adoptée

**3.5 INSTALLATION DE LA TÉLÉPHONIE IP POUR L'ENSEMBLE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**08-19-8857 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation de la téléphonie IP dans les bureaux de l'édifice municipal, le garage municipal, le Centre des loisirs, la nouvelle et l'ancienne caserne de pompiers. Ces nouvelles installations, plus modernes et conviviales se rentabiliseront la sixième (6<sup>e</sup>) année. Elles permettront également et surtout de désengorger la réceptionniste et permettre à la secrétaire

administrative de se concentrer davantage sur l'administration.

Adoptée

**3.6 PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS L'INSTALLATION DE BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN CIRCUIT DE BICYCLETTES BMX**

**08-19-8858 :**

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre de l'avant les projets d'installation de bornes pour véhicules électriques et l'élaboration de plans d'un circuit de bicyclettes BMX sur le terrain adjacent, du côté nord de l'édifice municipal, attendu que la somme de 30 207.37 \$ du surplus accumulé de la municipalité provenant du fonds de développement local à la MRC de Témiscouata sera entièrement investi dans ces deux projets.

Le projet des bornes pour véhicules électriques représente environ la somme de 30 000 \$ tandis que le circuit pour bicyclettes BMX représente un peu plus de 120 000 \$. Il est à noter que la municipalité a jusqu'au mois de décembre 2019 pour investir cette somme dans des projets, sans quoi, cette somme de 30 207.37 \$ sera retournée dans les coffres du Gouvernement du Québec.

Les endroits ciblés pour l'installation des bornes électriques sont chez : Aster, le lac Dole, le Club de Golf pour les bornes de type 2 et une borne rapide au Centre des Loisirs. La borne rapide sera entièrement à la charge d'Hydro-Québec.

Adoptée

**3.7 RENOUELEMENT DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DU FEUILLET PAROISSIAL**

**08-19-8859 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre annonce publicitaire dans le feuillet paroissial auprès de l'Imprimerie Limoilou Inc. au montant de 235.69 \$.

Adoptée

**3.8 DEMANDE DE PERMISSION POUR PONT PAYANT**

**08-19-8860 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Laurie-Anna Briand, duchesse des pompiers de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar à organiser un pont payant qui aura lieu le 10 août 2019 à l'intersection près de la nouvelle caserne de pompiers.

Adoptée

**3.9 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LA RÉSIDENCE A. PARENT INC.**

**08-19-8861 :**

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers, suite à un avis favorable de notre urbanisme, monsieur Denis Bergeron, d'autoriser le conseil d'administration de la Résidence A. Parent à couper adéquatement le trottoir afin de procéder à l'agrandissement des places de stationnement en façade de la Résidence.

De plus, les frais seront déboursés à 100% des coûts pour couper le trottoir jusqu'à concurrence de 1 000.00 \$.

Adoptée

**3.10 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA TABLE D'HARMONISATION DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

**08-19-8862 :**

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 125.00 \$ provenant du poste budgétaire « Loisirs aînés » pour l'activité avec Mère Poule qui aura lieu au Centre d'hébergement de Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 6 août 2019.

Adoptée

**3.11 AVIS GÉNÉRAL À LA POPULATION**

À la demande des services d'urgences tel la Sûreté du Québec, la sécurité civile, les pompiers de la Municipalité, les ambulanciers et de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT), de ceux qui s'occupent de la vidange des boues des fosses septiques, etc. la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande à ses citoyens d'être vigilant en ce qui concerne la visibilité des numéros d'immeubles. Un moment d'hésitation, dans la confusion, les actions des différents intervenants peut avoir une incidence notable pour sauver une vie, sans compter que cette confusion peut aussi amener des problèmes d'ordre administratif.

Adoptée

**4 TRÉSORERIE**

**4.2 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES**

***4.2.1 Liste des dépenses incompressibles payées en juin 2019 (annexe 1)***

***4.2.2 Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)***

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
MAI 2019	Rémunération (brute) employée (23 juin au 27 juillet 2019)	55 756.66 \$

***4.2.3 Autorisation de paiement des dépenses (annexe 3)***

**08-19-8863 :**

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 405 397.48 \$.

Adoptée

## **5 PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CORRESPONDANCES**

Les membres du conseil municipal présentent à tour de rôle leurs dossiers respectifs.

## **6 VOIRIE MUNICIPALE**

### **08-19-8864 :**

#### **6.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro # 01-2019 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro # 01-2019 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

## **6.2 VENTE DE LA VIEILLE PERCEUSE À COLONNE DU GARAGE MUNICIPAL**

### **08-19-8865 :**

Suite à la publicité passée dans le Journal municipal, Le Lien, à la fin du mois de juin 2019, une seule offre pour l'achat de notre vieille perceuse a été déposée à la municipalité. L'ouverture de cette offre est faite séance tenante devant l'assemblée et la soumission provient de monsieur Gaétan Brousseau et son offre est de 100.00 \$.

En conclusion de cette seule offre, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter ou de refuser la présente offre.

Adoptée

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO # 10 À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34**

#### **08-19-8866 :**

Il est proposé par madame Mélissa Lord, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le déboursé effectué de 327 116.26 \$, taxes incluses, à l'entreprise Maurice Bérubé et fils Inc., entrepreneur général, pour le paiement numéro # 10, dans le cadre du projet de construction de la Caserne 34.

Adoptée

### **7.2 PAIEMENT DE FACTURES POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34**

#### **08-19-8867 :**

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les factures suivantes concernant le projet de construction de la caserne 34 :

- Arpo-Groupe-Conseil 2 128.19 \$
- ACE-Distribution Rioux Inc. 326.39 \$



- LGT-Ingénieurs conseils	1 950.49 \$
- MonBuro.ca	6 264.63 \$
- Puribec Inc.	217.65 \$
- Puribec Inc.	38.30 \$
- Photographe Ariane Labrie	450.00 \$
- <u>Hydro-Québec (déplacement poteaux)</u>	<u>6 124.02 \$</u>
Totale de la dépense	11 375.65 \$

Adoptée

## 8. URBANISME

### 8.1 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE DU RÉSIDENT DU 60, RUE DU CENTENAIRE

#### **08-19-8868 :**

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure du 60, rue du Centenaire concernant les bâtiments accessoires.

L'urbaniste de la municipalité, monsieur Denis Bergeron, considère que ce projet n'a que très peu d'impact sur le voisinage et sur le plan d'urbanisme et que cette dérogation mineure devrait lui être accordée.

Pour une résidence dont le terrain est d'une dimension se situant entre 1 500m<sup>2</sup> et 3 000 m<sup>2</sup>, un propriétaire a droit à un (1) bâtiment dont la superficie ne dépasse pas 65 m<sup>2</sup> ou (2) bâtiments dont la superficie ne dépasse pas 85 m<sup>2</sup>.

Actuellement, le propriétaire du 60, rue du Centenaire possède déjà un (1) bâtiment accessoire d'une dimension de 77.22 m<sup>2</sup>, celui-ci est déjà dérogatoire de 12.22 m<sup>2</sup>.

Avec l'ajout d'un deuxième (2ième) bâtiment accessoire, le total de superficie des deux (2) bâtiments serait 121.73 m<sup>2</sup>, ce qui porterait la dérogation mineure à 36.73 m<sup>2</sup>.

Adoptée

## 9. LOISIRS ET CULTURE

### 9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET ET FILS INC. POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU AU CENTRE DES LOISIRS

#### **08-19-8869 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Entreprises Camille Ouellet et fils Inc. pour l'installation d'un adoucisseur d'eau et d'un appareil ultra-violet au Centre des loisirs pour la somme de 3 000.00 \$, incluant l'installation de ces appareils. Les taxes sont cependant en supplément.

Adoptée

### 9.2 PAIEMENT DE LA FACTURE À PHILIPPE LAFRENIÈRE POUR UNE CONSULTATION RELATIF AU PROJET POTENTIEL DU CIRCUIT DE BICYCLETTES BMX

**08-19-8870 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier la somme de 370.00 \$ pour une consultation concernant le projet de conception de plans pour un circuit de bicyclettes BMX sur le terrain adjacent, du côté Nord de l'édifice municipal pour le consultant monsieur Philippe Lafrenière, spécialiste dans la conception d'un tel parcours.

Adoptée

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. VARIA**

**11.1 AUTORISATION DES PERSONNES MANDATÉES POUR SIGNER LES DOCUMENTS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO # 392 : PROJET NOUVELLE CASERNE 34**

**08-19-8871 :**

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser mesdames Sonia Larrivée, mairesse et Marie-Josée Corbin, secrétaire administrative à signer les différents documents concernant le règlement d'emprunt numéro # 392, d'une somme de 3 595 000 \$ pour le projet de construction de la caserne 34, tel les résolutions de concordance et d'adjudication, le tableau combiné et autres documents s'il y a lieu.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**08-19-8872 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 21h00, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

---

Sonia Larrivée, mairesse

---

Denis Ouellet, directeur général &  
Secrétaire-trésorier

Je, Sonia Larrivée, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sonia Larrivée, mairesse